

Natura 2000 sera, sans aucun doute, l'un des projets les plus influents sur le territoire Seudre-Marennes-Oléron. Terres, mers et marais, espèces animales ou végétales y présentent un intérêt écologique primordial. S'agit-il pour cela de tout mettre sous cloche, de prôner le tout interdit? Certes, non, mais les autorités commencent à s'interroger sérieusement. Le sujet est grave parce qu'il s'agit de protéger l'environnement sans empêcher l'être humain d'y vivre en harmonie.

Définir Natura 2000, c'est, avant tout, aller à la recherche et expliquer la raison d'être et le fonctionnement de ces sites naturels remarquables. Découvrir, pour certains, la fragilité des espèces animales et végétales et leurs habitats.

ENJEU DE DEVELOPPEMENT DURABLE

À l'échelle locale, Natura 2000 concerne plus de 26 000 hectares, 18 communes, les communautés de communes d'Oléron, du Bassin de Marennes, du Pays Rochefortais et du Sud Charente. Près de la moitié de ces sites Natura 2000 (45%) est située sur le Domaine Public Maritime (le DPM).

L'intérêt économique réside dans la juxtaposition de nombreux habitats dominés par les prairies humides et les habitats côtiers, l'essentiel de la surface étant néanmoins occupé par des marais doux. En effet, l'important réseau de fossés séparant les prairies constitue un habitat primordial pour l'alimentation et l'installation de nombreuses espèces. D'autant plus que la présence de bassins salicoles abandonnés et diversement recolonisés par la végétation naturelle en fonction de l'hydromorphie constitue un facteur de diversité biologique et d'originalité paysagère. Il existe donc bien un véritable enjeu de développement durable pour ces territoires ruraux. Natura 2000 est fondé sur: la Directive oiseaux (1979) protégeant les zones de reproduction, d'alimentation d'hivernage ou de migration d'oiseaux devenus rares ou menacés de l'être. D'autre part, la Directive Habitats (1992) protège les habitats naturels ou semi-naturels ainsi que les espèces rares ou menacées qui y vivent. Parmi les habitats protégés, on trouve: les lagunes, les prairies humides, les prés salés....

Une trentaine d'espèces d'oiseaux et la loutre, la cistude alose, l'esturgeon, la lucarne cerf volant sont parmi les plus concernés.

UN TRAVAIL DE CONCERTATION

L'État français a souhaité adopter une démarche originale et ambitieuse reposant sur la concertation locale et privilégiant la gestion contractuelle. Ainsi les secteurs du territoire (élus, propriétaires, socio-profes-



sionnels, associations...) sont invités à participer à l'élaboration d'un projet commun de gestion durable intitulé Document d'Objectifs (DOCOB). Il s'agit de définir les orientations et les mesures de gestion, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement. Pour les marais, l'estuaire de la Seudre et l'île d'Oléron, c'est la communauté de communes du Bassin de Marennes, présidée par Jean-Luc Rousseau, qui dirige le comité de pilotage et a donc en charge l'élaboration du Document d'Objectifs. La communauté de communes du Bassin de Marennes est engagée, depuis plusieurs années, dans l'élaboration d'un projet de gestion et de valorisation des zones humides de son territoire. Ce travail a déjà permis de mettre en place une concertation effective ainsi que valoriser les enjeux locaux. Des groupes de travail thématiques sont définis en fonction des spécificités locales. Pour Natura 2000 Seudre, 3 groupes ont été retenus: aquaculture, agriculture et activité de loisir et tourisme. L'inscription y est libre et ouverte à tous.

INTERVENTIONS DES SPECIALISTES

Les inventaires biologiques sont réalisés par des organismes tels la LPO chargée de recenser, comptabiliser et cartographier les habitats et les espèces rares ou menacées au niveau européen (cistude, gorge bleue de Nantes, esturgeon...etc.) situés sur le site. Les inventaires sur les reptiles et les amphibiens sont effectués en collaboration avec l'association Nature Environnement17 et les données collectées sur les poissons sont synthétisées en collaboration avec la Fédération Départementale

pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) et l'Etablissement Public du fleuve Charente. Pour les activités socio-économiques, la Chambre d'Agriculture a mis au point une méthodologie spécifique à chaque grande catégorie d'usages (agriculture, aquaculture, activités de loisirs et tourisme) dont le but est d'identifier les acteurs, les projets en cours, les différentes pratiques, le poids relatif de chaque activité, etc... Une analyse transversale concernant la problématique de la gestion de l'eau sera le fil conducteur: évaluation des besoins et usages de chaque activité, des modalités de gestion des niveaux d'eau, etc... L'équipe effectuera aussi une analyse des règlements d'urbanisme des communes concernées.

LE FONCTIONNEMENT

Natura 2000 est un dispositif valorisant les activités grâce au bénéfice environnemental qu'elles apportent. Cette reconnaissance passe par deux instruments: les Contrats Natura 2000 et la Charte Natura 2000. Par les Contrats Natura 2000, le contractant s'engage dans des actions de gestion favorable à la préservation des espèces des habitats d'intérêt communautaire. Une subvention compense les pertes de production ou les surcoûts de gestion. Sur les zones agricoles, ces contrats correspondent aux mesures agri-environnementales. La Charte Natura 2000, accessible à tous, contient des engagements de gestion courante et durable des espaces et renvoie à des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces. L'adhésion à la Charte Natura 2000 ouvre droit au bénéfice de certaines exonérations fiscales et permet d'accéder à certaines aides publiques. J.V.